

CAP CONSTRUCTEUR DE ROUTES ET D'AMÉNAGEMENTS URBAINS

JE M'INSCRIS À CETTE FORMATION

MÉTIER

Le constructeur de routes et d'aménagements urbains intervient sur les voiries et les espaces publics. Son rôle est d'assurer la construction, l'aménagement et l'entretien des chaussées, trottoirs, ronds-points, pistes cyclables, places et zones piétonnes. Il met en œuvre des matériaux tels que les enrobés, les pavés, les dalles ou encore le béton, en tenant compte des règles de sécurité et de signalisation temporaire. Ce métier exige rigueur, sens de l'organisation, capacité à travailler en extérieur dans des conditions parfois difficiles, et une bonne aptitude au travail d'équipe.

MÉTIERS VISÉS

- Constructeur(trice) de routes
- Ouvrier(ère) VRD (voirie et réseaux divers)
- Agent d'entretien des infrastructures routières

OBJECTIFS

Former des professionnels capables de :

- Réaliser des travaux de terrassement et de mise en forme de voiries
- Poser les bordures, caniveaux, pavés, dalles et éléments de mobilier urbain
- Mettre en œuvre les enrobés et autres revêtements de surface
- Participer à la signalisation temporaire et à la sécurité du chantier
- Entretenir les routes et ouvrages liés à l'aménagement urbain

PRÉ-REQUIS

- Lire, écrire, compter
- Maîtriser les fondamentaux de la langue française
- Aptitude physique au travail sur chantier.

DURÉE

- 2 ans
- Adaptée à votre profil après positionnement et besoin spécifique.

DÉLAI D'ACCÈS

- Apprentissage : L'entrée en formation s'effectue entre septembre et novembre, l'apprenti doit avoir réalisé un positionnement et validé son projet professionnel avec un conseiller du CFA.
- Formation continue : Les délais d'accès dépendent du calendrier des sessions. Pour connaître les dates de début et les places disponibles, nous vous invitons à nous contacter.

CONDITIONS D'ACCÈS

• Par la voie de l'apprentissage ou le contrat de professionnalisation:

L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec une entreprise dont le secteur d'activité correspond au métier visé.

• Pour les autres dispositifs:

Une convention de stage devra être signée avec une entreprise d'accueil.

LIEU DE FORMATION

BTP CFA OCQUERRE

Enseignements professionnels

- Lecture de plans et préparation du chantier
- Techniques de terrassement et de compactage
- Pose de bordures, pavés, dalles, mobiliers urbains
- Mise en œuvre de matériaux routiers (grave, béton, enrobé)
- Techniques de nivellement et réglage

PUBLIC CONCERNÉ

Contrat d'apprentissage :

- Jeunes de 16 à 29 ans révolus, ou dès 15 ans pour les élèves ayant terminé la classe de 3e.
- Sans limite d'âge pour :
 - Les personnes en situation de handicap reconnues.
 - Les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise, nécessitant le diplôme visé.
 - Les sportifs de haut niveau inscrits sur les listes ministérielles.

Contrat de professionnalisation :

- Jeunes de 16 à 25 ans révolus souhaitant compléter leur formation initiale.
- Demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, inscrits à France Travail (anciennement Pôle emploi).
- Bénéficiaires de certains minima sociaux, sans condition d'âge, notamment :
 - Revenu de solidarité active (RSA).
 - Allocation de solidarité spécifique (ASS).
 - Allocation aux adultes handicapés (AAH).
- Personnes ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion (CUI), sans condition d'âge.

Autres dispositifs :

- Salariés, travailleurs indépendants, demandeurs d'emploi, retraités actifs ou toute personne souhaitant se former ou se reconvertis.

MÉTHODES MOBILISÉES

- Situations de formations en salles (apports théoriques)
- Situations de formation en atelier (apports pratiques)
- Retours d'expérience
- Travaux collaboratifs

MOYENS TECHNIQUES

- Salles de formation équipées de PC/tablettes et vidéoprojecteurs
- Atelier équipés des technologies de pointe
- Postes individuels et/ou collectifs

- Signalisation et sécurité de chantier
- Entretien des voiries et espaces publics.

Prévention des risques

- Sauveteur & Secouriste du Travail (SST)
- Travail en hauteur sur échafaudage de pied (R408)
- Prévention des Risques liés à l'Activité Professionnelle (PRAP)
- Risques liés aux machines et matériels de chantier

Enseignements généraux

- Français et histoire-géographie-enseignement moral et civique
- Anglais
- Mathématiques
- Sciences
- EPS

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation formative tout au long de la formation par un suivi régulier des progrès, des acquis et des activités, notamment sur le lieu d'apprentissage

Évaluation certificative conforme aux modalités de l'organisme certificateur

- Apprentis : Contrôle en Cours de Formation
- Stagiaires de la Formation Professionnelle Continue : épreuves ponctuelles

Domaine professionnel

- RNCP35888BC01 – Etude et préparation d'une intervention
- RNCP35888BC02 – Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant
- RNCP35888BC03 – Réalisation de travaux spécifiques

Domaine général

- RNCP35888BC04 – Français et Histoire-Géographie – Enseignement moral et civique
- RNCP35888BC05 – Mathématiques – Physique – Chimie
- RNCP35888BC06 – Education physique et sportive
- RNCP35888BC07 – Prévention – Santé – Environnement
- RNCP35888BC08 – Langue vivante étrangère
- RNCP35888BC09 – Langue vivante (bloc facultatif)
- RNCP35888BC10 – Mobilité (Bloc facultatif)

POURSUITE DE FORMATION

- BP Constructeur en ouvrages d'art
- BP Maçon
- Bac Pro Technicien du Bâtiment : Organisation et Réalisation du Gros Œuvre
- Mention Complémentaire (MC) Maçonnerie.

VALIDATION DU DIPLÔME

Formation inscrite au RNCP permettant la validation d'un ou plusieurs blocs de compétences

- N° de fiche : RNCP35888
- Date d'échéance : 31/08/2026
- Certificateur : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse

FICHE RNCP

- Outilage individuel et/ou collectif

MOYENS HUMAINS

- Formateurs d'Enseignement Professionnel
- Formateurs d'Enseignements Généraux
- Responsable de Centre de Ressources et d'Aide à la Formation (CRAF)

TARIFS

Apprentissage

- Frais de formation pris en charge à 100% par l'OPCO de l'entreprise.
- Pas de reste à charge pour l'employeur (sauf cas exceptionnels).

Contrat de Professionalisation

- Prise en charge partielle ou totale des frais de formation par l'OPCO.
- Un reste à charge peut exister pour l'entreprise si le coût dépasse le plafond fixé.

Plan de développement des compétences (PDC)

- Pour les salariés en poste :
 - **Frais de formation** : pris en charge totalement ou partiellement par l'OPCO, selon les critères applicables à l'entreprise.
 - **Coût salarial** : l'OPCO peut également financer tout ou partie de la rémunération du salarié pendant la formation, en fonction de la situation de l'entreprise et des règles de l'OPCO.

Autres financements

- Contactez-nous pour un devis et un plan de financement personnalisé.

ACCESIBILITÉ HANDICAP

Cette formation est ouverte aux personnes en situation de handicap. Des aménagements peuvent être mis en place pour adapter le parcours à vos besoins. Pour étudier votre situation, contactez notre référent handicap.